

# Offre de produits et services

## Règlement

Le présent règlement, d'application à partir du **04.12.2023**, donne un aperçu des produits et services que la banque offre à ses clients.

### 1. Package Standard (S)

#### 1.1. Client bénéficiant du package Standard

Toute personne physique, personne morale ou association de fait qui ne bénéficie pas du package Premium (voir 2.), du package Nagelmackers (voir 3.), du package Nagelmackers + (voir 4.) ou du package Institutionnel (voir 5.).

#### 1.2. Offre de produits et services Standard

Les clients bénéficiant du package Standard peuvent profiter de tous les produits et services, à l'exception des produits et services réservés aux clients bénéficiant du package Premium (voir 2.2.), du package Nagelmackers (voir 3.2.), du package Nagelmackers + (voir 4.2.) ou du package Institutionnel (voir 5.2.).

Les clients bénéficiant du package Standard peuvent notamment profiter des produits et services suivants : Compte Vue Comfort, Compte Vue Business Comfort, Mastercard Standard et Mastercard Business.

Pour pouvoir bénéficier d'un produit ou d'un service, les conditions spécifiques à ce produit ou service doivent bien entendu être remplies.

### 2. Package Premium (P)

#### 2.1. Client bénéficiant du package Premium

Toute personne physique, personne morale ou association de fait :

- détenant au moins 25 000 EUR en comptes Invest, en comptes-titres, comptes d'épargne-pension et/ou en assurances placement auprès de/via la banque, et/ou
- détenant au moins 75 000 EUR en comptes à vue, comptes d'épargne, comptes à terme, comptes Invest, comptes-titres, comptes d'épargne-pension et/ou assurances placement auprès de/via la banque, et/ou
- consacrant annuellement au moins 15 600 EUR à un ou plusieurs plans périodiques d'investissement en fonds de placement et/ou en assurances placement et/ou aux remboursements de crédits souscrits auprès de la banque.

#### 2.2. Offre de produits et services Premium

Les clients bénéficiant du package Premium peuvent profiter de tous les produits et services, à l'exception des produits et services réservés aux clients bénéficiant du package Nagelmackers (voir 3.2.), du package Nagelmackers + (voir 4.2.) ou du package Institutionnel (voir 5.2.).

Les clients bénéficiant du package Premium peuvent notamment profiter des produits et services suivants : Compte Vue Premium, Compte Vue Business Premium, Mastercard Gold et Mastercard Business.

Pour pouvoir bénéficier d'un produit ou d'un service, les conditions spécifiques à ce produit ou service doivent bien entendu être remplies.

### 3. Package Nagelmackers (N)

#### 3.1. Client bénéficiant du package Nagelmackers

Toute personne physique, personne morale ou association de fait détenant au moins 75 000 EUR en comptes Invest, en comptes-titres, comptes d'épargne-pension et/ou assurances placement auprès de/via la banque.

#### 3.2. Offre de produits et services Nagelmackers

Les clients bénéficiant du package Nagelmackers peuvent profiter de tous les produits et services, à l'exception des produits et services réservés aux clients bénéficiant du package Nagelmackers + (voir 4.2.) ou du package Institutionnel (voir 5.2.).

Les clients bénéficiant du package Nagelmackers peuvent notamment profiter des produits et services suivants : Compte Vue Nagelmackers, Compte Vue Business Nagelmackers, Mastercard Platinum, Mastercard Business et location d'un coffre.

Pour pouvoir bénéficier d'un produit ou d'un service, les conditions spécifiques à ce produit ou service doivent bien entendu être remplies.

### 4. Package Nagelmackers + (N+)

#### 4.1. Client bénéficiant du package Nagelmackers +

Toute personne physique, personne morale ou association de fait détenant au moins 1 000 000 EUR en comptes Invest, en comptes-titres, comptes d'épargne-pension et/ou assurances placement auprès de/via la banque.

#### 4.2. Offre de produits et services Nagelmackers +

Les clients bénéficiant du package Nagelmackers + peuvent profiter de tous les produits et services, à l'exception des produits et services réservés aux clients bénéficiant du package Institutionnel (voir 5.2.).

Les clients bénéficiant du package Nagelmackers + peuvent notamment profiter des produits et services suivants : Compte Vue Nagelmackers +, Mastercard World Elite, gestion discrétionnaire, wealth management (à partir de 2 000 000 EUR) et location d'un coffre.

Pour pouvoir bénéficier d'un produit ou d'un service, les conditions spécifiques à ce produit ou service doivent bien entendu être remplies.

### 5. Package Institutionnel (I)

#### 5.1. Clients éligibles au package Institutionnel

Les administrations publiques belges, les entreprises publiques, les CPAS, les partis politiques, les organisations de défense des intérêts professionnels, les secrétariats sociaux, les mutualités, les hôpitaux et maisons de repos, les établissements d'enseignement, les organisations religieuses et, plus généralement, l'ensemble des organisations œuvrant dans le secteur non marchand et le monde associatif sont éligibles au package.

#### 5.2. Offre de produits et services pour le package Institutionnel

Les clients bénéficiant du package Institutionnel ont accès à des produits et services spéciaux sur mesure.

Les produits et services suivants sont réservés, entre autres, aux clients bénéficiant du package Institutionnel : Compte Vue Institutionnel.

Pour pouvoir bénéficier d'un produit ou d'un service, les conditions spécifiques à ce produit ou service doivent bien entendu être remplies.

### 6. Invest Loyalty Program

6.1. Les clients bénéficiant du package Nagelmackers ou Nagelmackers + sont repris dans l'Invest Loyalty Program.

6.2. Ces clients se voient attribuer un niveau en fonction des montants détenus sur des comptes Invest, des comptes-titres, des comptes d'épargne-pension et/ou des assurances placement auprès de/via la banque :

- Niveau 'Nagelmackers Lifestyle' de 75 000 EUR à 249 999 EUR
- Niveau 'Nagelmackers Spectrum' de 250 000 EUR à 499 999 EUR
- Niveau 'Nagelmackers Privilege' de 500 000 EUR à 999 999 EUR
- Niveau 'Nagelmackers Prestige' de 1 000 000 EUR à 3 999 999 EUR
- Niveau 'Nagelmackers Elite' à partir de 4 000 000 EUR

6.3. En fonction du niveau auquel le client appartient, il peut bénéficier de certains produits et services qui sont présentés en détail dans les fiches d'information (flyers) dont les dernières versions sont toujours disponibles sur nagelmackers.be et dans toutes les agences Nagelmackers.

### 7. Clauses générales

7.1. Pour déterminer de quel package et de quel niveau une personne physique, une personne morale ou une association de fait (ci-après dénommées 'client') bénéficie, seront pris en compte :

- en totalité, tous les produits dont le client est le seul titulaire, et
- en totalité et pour chacun des titulaires, tous les produits pour lesquels tous les titulaires ont la même adresse officielle que le client (et, le cas échéant, la même boîte postale), et
- uniquement au prorata de la partie du client, tous les produits dont le client est cotitulaire avec d'autres titulaires ayant une autre adresse officielle, et
- en totalité pour les personnes physiques enregistrées à la banque en tant qu'actionnaire avec au moins 25% des actions d'une société, tous les produits détenus au nom de cette société.

Pour les produits détenus par plusieurs titulaires, chaque cotitulaire peut bénéficier du package et du niveau le plus élevé pour lequel l'un des cotitulaires répond aux conditions.

7.2. Les clients ne répondant plus aux conditions d'un package et/ou d'un niveau ou répondant aux conditions plus strictes d'un package et/ou d'un niveau supérieur, se verront attribuer, automatiquement et sans avertissement préalable, leur nouveau package et/ou niveau avec les produits et services qui y sont liés.

Par dérogation, les clients pourront conserver leurs produits et services qui ont une date d'échéance jusqu'à cette date d'échéance pour autant qu'ils remplissent toutes les conditions liées à ces produits et services (par exemple, le paiement des primes et des frais).

Le fait que la banque n'adapte pas immédiatement un package conformément aux conditions susmentionnées n'implique en aucun cas qu'elle renonce à son droit de procéder à cet ajustement par la suite.

7.3. Le présent règlement est un complément aux Conditions Bancaires Générales de la banque et est d'application à partir du **04.12.2023**. A partir de cette date, il remplace toute version antérieure du présent règlement.

7.4. La banque peut à tout moment modifier unilatéralement les clauses du présent règlement à condition d'en avoir informé le client au préalable (par exemple par lettre, via une annexe aux extraits de compte ou par voie électronique). Toute nouvelle version du présent règlement remplace toutes les versions antérieures (sauf mention contraire). La dernière version du présent règlement est toujours disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be/reglements.